

MAIRIE DE SAUZON **MORBIHAN**
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation :
24 juillet 2020

Date de publication et
d'affichage :
7 août 2020

▪ **Étaient présents** : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Jacky LE NEUN, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU, Katia LE PORT, Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPÉSSÉ.

▪ **Absents avec pouvoir** : -

▪ **Absent sans pouvoir** : -

▪ **Secrétaire** : Katia LE PORT

Délibération n° 18 de la séance du 30 juillet 2020

REF/N°2020-076 : TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Rappel des tarifs de l'année scolaire 2019/2020 = 2,80€

Monsieur le Maire propose soit la reconduction, soit les pourcentages d'augmentation suivants :

- 1 % qui porte le repas à 2,83 €,
- 2 % qui porte le repas à 2,86 €,
- 3 % qui porte le repas à 2,88 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 à savoir :

1. Le prix du repas par élève à 2,80 €
2. le tarif spécifique de 0,50 € pour l'accueil des enfants présentant des intolérances alimentaires dont les parents apportent un repas spécifique.
3. le tarif adulte de 7,50€ le repas

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 7 août 2020

sous le n° 20-092D2020-076 (matière de l'acte 7-10 :
Finances locales - Divers)

Accusé réception le 7 août 2020

Publiée le 7 août 2020

Document certifié conforme

